



Je suis reçu au concours mais je ne trouve pas de financement, jusqu'à quand demander le report de ma formation ?

Réponse

Vous pouvez reporter d'une année l'entrée en formation sanitaire. Il faut faire une demande écrite au directeur de l'institut dans les délais mentionnés dans le courrier et dans tous les cas, avant le démarrage de la formation. Attention, pour les formations sociales, il faut s'adresser à l'institut de formation pour savoir si la demande de report est possible.

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui

Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Financement de ma formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)